

20/03/2020 Mise à jour de la fiche PRR et coronavirus du 16 mars 2020

Vaincre PRR a contacté 4 des médecins de son Conseil scientifique : les Prs Leboulanger (Centre de référence des malformations ORL rares (MALO) Paris), Mondain (ORL Montpellier) et Van den Abbeele (ORL Paris) ainsi que le Pr Cottin, pneumologue coordonateur du Centre national de références des maladies pulmonaires rares (Lyon). Voici la synthèse de leurs réponses.

- **Sur les corticoïdes et leur effet immunodépresseur**

Les corticoïdes sont effectivement immunosuppresseurs mais ils font également partie du traitement du SDRA (syndrome de détresse respiratoire aigu) qui vient compliquer certaines infections à coronavirus.

En l'état actuel des connaissances, il faut conseiller de maintenir les traitements habituels, y compris les corticoïdes par voie inhalée ou orale, et les immunosuppresseurs le cas échéant. Les corticoïdes au long cours ne doivent pas être interrompus de façon brutale (risque d'insuffisance surrénale). Deux de leurs collègues pneumologues ont également été mis à contribution. Ils ont avancé que la prise de corticoïdes n'avait probablement pas de répercussion, en dehors peut être de traitements à haute dose très prolongés pour des asthmes sévères.

En cas d'infection avérée par COVID19, le traitement immunosuppresseur est parfois diminué ou suspendu sur avis médical.

- **Sur la protection de la canule de trachéotomie**

Il faut protéger les canules, mais comme cela devrait être le cas tout le temps. Un filtre à usage unique est adapté. Attention, ces filtres de trachéotomie n'ont pas la qualification FFP2. Par défaut, un tissu peut être porté, sans que le nombre d'épaisseurs puisse vraiment être précisé...

Cela protège de la contamination aéroportée. Mais il faut être très vigilant sur le risque de contamination manuportée, en particulier la propreté des mains, ne pas toucher le visage, ni la canule, attention à l'hygiène lors des aspirations, etc...

La bouche et le nez restent des portes d'entrée pour ces patients fragiles. Dans l'absolu, lors des sorties autorisées (courses, pharmacie, visite médicale), le port d'un masque chirurgical couvrant nez-bouche et englobant le menton, est justifié en plus du filtre de canule. La distance de sécurité de 2 mètres vis-à-vis de contacts avec des sujets COVID potentiels est impérative.

- **Pour les personnes avec des lésions pulmonaires (quelques cas de PRR compliquées d'une atteinte pulmonaire), le Pr Cottin nous signale 2 liens qui peuvent nous être utiles :**

Le site de la Fondation européenne des poumons (European Lung Foundation) pour son article « COVID-19 : un expert en médecine respiratoire répond à vos questions » :

<https://www.europeanlung.org/fr/nouvelles-et-%C3%A9v%C3%A9nements/nouvelles/covid-19-un-expert-en-m%C3%A9decine-respiratoire-r%C3%A9pond-%C3%A0-vos-questions>

Celui des Maladies Pulmonaires Rares :

http://www.maladies-pulmonaires-rares.fr/ckfinder/userfiles/files/CDR/Information%20Covid19%20pour%20patients%20MPR%202020_03_15.pdf